

**Destinataires**

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE ([helene.moulinier@agglodebrive.fr](mailto:helene.moulinier@agglodebrive.fr))  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ALLASSAC ([mairie@allassac.fr](mailto:mairie@allassac.fr))  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ BRIVE ([bastien.ripoll@suez.com](mailto:bastien.ripoll@suez.com))

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00125017</b>	<b>Commune</b>	<b>ALLASSAC</b>
<b>Unité de gestion</b>	0625 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE	<b>Prélevé le :</b>	<b>mercredi 22 mai 2024 à 10h21</b>
<b>Installation</b>	TTP 004639 STATION DE LAUJOUR	<b>par :</b>	MARION GATEAU
<b>Point de surveillance</b>	0000004183 TTP LAUJOUR - SORTIE EAU TRAITEE	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exact</b>	Chlore libre 0.40 chlore total 0.45	<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

*Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901*

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00131323

Référence laboratoire : 24051504234601

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>				
N,N-Dimethylsulfamide	<b>0,17 µg/L</b>	0,1		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00125017)**

Limites de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R.1321-1 à R.1321-68) non respectées pour le paramètre N,N - Diméthylsulfamide, mais respect de la valeur sanitaire transitoire chez les abonnés (< 1 µg/l). Le N,N Diméthylsulfamide fait l'objet d'une surveillance au niveau du réseau de distribution.

TULLE le 2 juillet 2024

Pour la Directrice de la Délégation  
départementale de la Corrèze,  
La Responsable du pôle bi-départemental  
santé environnement,



Mathilde RASSELET